

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2017/D028

ADMINISTRATION : ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REALISTION DE PARCS
EOLIENS PRESENTES PAR LES SOCIETE EOLISE ET ESCOFI

Secrétaire de séance : Madame Sabine LEBON

Monsieur le Maire rappel au conseil municipal les projets d'implantation de parcs éoliens portés par les sociétés EOLISE et ESCOFI, sur la commune.

Pour l'une EOLISE, sur les secteurs BOIS DU LAC et PEU DE LA PORTE, Nord de la commune limitrophe avec la commune de Fromental,

Pour l'autre ESCOFI, sur le secteur des BROUSSES (Frais Marais), sud est de la commune, limitrophe avec la commune de Fursac.

✓ autorise le Maire à signer tous contrats, convention et de façon générale tous actes juridiques nécessaires ou utiles en vue de garantir le développement de la construction et de l'exploitation du projet.

Pour le projet EOLISE

A l'unanimité 10 voix pour et 4 contre (

Pour le projet ESCOFI

Monsieur Alain COUTEAU se retire, ce dernier faisant parti des propriétaires terriens concernés par le projet, le conseil procède au vote

A l'unanimité 9 voix pour et 4 contre

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Fait à Folles 14 mai 2017

Le Maire
Alain COUTEAU

